

L'an deux mil vingt, le quinze du mois de JUIN à dix neuf heures, afin d'assurer la tenue de la réunion du conseil municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, les membres du Conseil Municipal se sont réunis exceptionnellement à la salle polyvalente de DAMPIERRE-SOUS-BROU, sous la présidence de M. GAUDICHAU Alain, Maire, dûment convoqués le 15 Juin 2020.

Date de convocation du conseil municipal : 9 Juin 2020

Tous Présents : M. BELFORT Jean-Claude, M. BRAULT André, M. BRUNEAU Jérôme, Mme DELORME Sylvie, Mme GISKA Céline, M. LEVERD Tony, M. SAILLARD Jean-Pierre, Mme SERREAU Hélène, Mme TOURY Béatrice, Mme VAMBRE Adeline.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 11

Secrétaire de séance : Mme Céline GISKA.

En préambule de la séance,

Présentation du Syndicat du Pays Dunois par les membres : M. VIGIER Député, M. d'AMECOURT, 1^{er} Vice-Président et de Mme PETITDEMANGE, Directrice Agent Développement.

-Approbation du compte rendu de la dernière séance.

Demande d'adhésion au Syndicat mixte du Pays Dunois

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), parue au journal officiel du 8 août 2015,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment les dispositions de l'article L5211-18, qui précise que le périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale peut être ultérieurement étendu, par arrêté du ou des représentants de l'État ; et que l'initiative de l'extension peut émaner, soit des conseils municipaux des communes souhaitant rejoindre l'EPCI, soit de l'organe délibérant de l'EPCI lui-même,

Considérant les statuts du syndicat du Pays Dunois, qui, dans l'article quatre précise que toutes nouvelles adhésions de commune ou groupement de communes sera examinée selon les dispositions de l'article L5212-26 du CGCT,

En conséquence, le Conseil Municipal,

-Décide de demander son adhésion, au Syndicat mixte du Pays Dunois, en acceptant ses statuts et l'intégralité de ses compétences.

-Invite M. le Maire et M. le Président du Pays Dunois, à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour information : Cotisation pour 2020 : 1,40€ /habt X 461 Hbts = 645,40€

Vote des taux des taxes communales

M. le Maire présente l'état de notification des bases d'imposition pour 2020.

Après délibération, le Conseil municipal,

-DÉCIDE à la majorité, de ne pas majorer l'ensemble des taux qui sont les suivants :

-Taxe foncière (bâti) : 12,20 %

-Taxe foncière (non bâti) : 27,58 %

La taxe habitation étant supprimée auprès des contribuables, une compensation est versée par l'Etat à la commune.

Affectation résultat 2019 sur Budget Primitif 2020

Pour rappel, le compte administratif adopté dans la séance du 02 avril 2020, fait ressortir un excédent de clôture au 31/12/2019 de : 33.805,57 € en section d'investissement et un excédent de 128.334,90 € en section de fonctionnement.

Soit un excédent d'ensemble de : 162.140,47 €.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	175.465,84 €	61.555,67 €
Recettes	242.329,89 €	42.720,88 €
Résultat de l'exercice 2019	+66.864,05 €	-18.834,79 €
Report antérieur	66.438,07 €	54.066,18 €
Intégration de résultats d'ordre non budgétaire	9.023,79 €	-1.425,81 €
Résultat cumulé	128.334,90 €	33.805,57 €

Affectation du résultat cumulé de Fonctionnement de clôture 2019

Le conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement considérant les éléments suivants

Section de fonctionnement	
Excédent de clôture 2018	66.438,07 €
Part affectée à l'investissement en 2019	13.991,00 €
Résultat 2019 excédent	66.864,05 €
Intégration de résultats opération ordre non budgétaire (ex CdC du Perche Gouët) Excédent	9.023,78 €
Excédent cumulé au 31/12/2019	128.334,90 €
Section d'Investissement	
Excédent de clôture 2018	54.066,18 €
Résultat 2019 Déficit	18.834,79 €
Intégration de résultats opération ordre non budgétaire (ex CdC du Perche Gouët) Déficit	1.425,82 €
Excédent cumulé au 31/12/2019	33.805,57 €

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit:

R002 affectation à l'excédent reporté	37.096,90 €
R1068 excédent de fonctionnement capitalisé	91.238,00 €
R001 Résultat d'Investissement reporté	33.805,57 €

Budget Primitif 2020

M. le Maire présente le projet du budget primitif communal pour 2020 qui s'équilibre comme suit:

SECTION INVESTISSEMENT:

DEPENSES/ RECETTES : 178.019,00 € (dont au R1068 : 91.238,00 €)

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

DEPENSES/RECETTES : 261.586,00 € (dont au R002 : 37.096,90€)

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-ADOpte le budget communal pour 2020.

Subventions communales :

	2020
Association Club du 3ème Age	360,00 €
Association des Anciens Combattants	360,00 €
Association Amicale des Anciens Pompiers	135,00 €
Association Eveil Dampierrois	495,00 €

Association VMEH (visites des malades en établissements hospitaliers)	150,00 €
Croix Rouge	50,00 €
Association Brou Jeunesse Espoir	200,00 €
A.D.M.R.	150,00 €
Amis du Jumelage	81,00 €
Restaurant du Coeur	50,00 €
A.F.M. (Asso Française contre la myopathie)	50,00 €
Association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Brou	50,00 €

Informations- Questions diverses

- Point sur la parcelle AB 69.
- Chemins communaux : prise de contact avec entreprises pour devis.
- Participation de 50 € pour voyage scolaire accordée à 2 élèves du collège F. Robertet selon délibération de septembre 2019 pour l'année scolaire.
- Désignation d'un délégué conseiller municipal à la liste électorale : Mme Sylvie DELORME.
- P.L.U.i.H. : visite de Mme Mesmin, chargée de l'urbanisme à la CdC du Grand Châteaudun, le 16 juin pour définir les zones urbaines/constructibles. (dents creuses)
- COVID 19 : distribution des masques à la population : livraison du 9 juin ! Permanence d'élus à la mairie le 11 juin et en complément distribution dans les boîtes aux lettres dans le bourg. Distribution dans les écarts le 13 juin. De la solution hydroalcoolique est à la disposition des administrés à la mairie.
- Jurés d'assises : tirage au sort à la mairie d'Unverre de 2 jurés de Dampierre-sous-Brou le 11 juin.
- Appel du 18 juin : Commémoration à 18 H en comité restreint, considérant la réglementation avec la crise sanitaire.

Séance levée à 22H40.

Prochaine réunion le Mardi 30 Juin 2020 à 20H.